



## **Les employés syndiqués de la CGVMSL font grève malgré les efforts déployés pour parvenir à un accord de travail équitable et compétitif**

LE 22 OCTOBRE 2023

RELÂCHE IMMÉDIATE

**Cornwall (Ontario)** – Bien que La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) et UNIFOR aient entamé des négociations à partir du 17 octobre, ils n'ont pas pu parvenir à un accord avant la date limite de grève d'UNIFOR fixée à 00h01 le 22 octobre. UNIFOR n'a que très peu évolué par rapport à sa position initiale et cohérente sur ses revendications salariales. Par conséquent, les sections locales 4211, 4319, 4212, 4323 et 4320 d'UNIFOR sont maintenant en grève. La Voie maritime restera fermée jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

Les parties sont dans l'impasse, car UNIFOR continue d'insister sur les augmentations de salaire inspirées des négociations du type de l'industrie automobile, tandis que la CGVMSL s'efforce de trouver un accord de travail équitable et compétitif qui concilie les revendications salariales et les réalités du marché. En conséquence, le système restera fermé jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé, qu'il soit temporaire ou provisoire, car nous travaillons avec diligence pour minimiser les perturbations pour toutes les parties prenantes.

« Les enjeux sont élevés et nous sommes déterminés à trouver une solution qui serve les intérêts de la Corporation et de ses employés. Nous restons déterminés à poursuivre les discussions et à parvenir à un accord de travail équitable », a déclaré Terence Bowles, président et chef de la direction de la CGVMSL. « En cette période de crise économique et géopolitique, il est important que la Voie Maritime demeure une voie de transport fiable pour le transport efficace de cargaisons essentielles entre l'Amérique du Nord et le reste du monde. »

La CGVMSL attend une réponse à sa demande auprès du Conseil canadien des relations industrielles, qui souhaite obtenir une décision en vertu du Code canadien du travail pour que le syndicat fournisse des employés pendant une grève afin de s'assurer que les navires participant au transport des céréales continuent de transiter par le système.

Une fermeture ordonnée du réseau a eu lieu pendant la période de préavis de 72 heures, permettant aux navires de quitter le réseau de la Voie Maritime en toute sécurité, et la Corporation reste en contact régulier avec l'industrie maritime. À l'heure actuelle, aucun navire n'attend de sortir du réseau, mais il y a plus de 100 navires à l'extérieur du réseau qui sont touchés par la situation.

Pour de plus amples renseignements sur la Voie Maritime, veuillez consulter le site [www.grandslacs-voiemaritime.com](http://www.grandslacs-voiemaritime.com).

Vice-président aux relations externes

613-932-5170 x 3249

[jaubrymorin@voiemaritime.ca](mailto:jaubrymorin@voiemaritime.ca)

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent